

Par délégation du Maire
Marc Andrieu
Directeur général adjoint

DÉCISION DU REPRÉSENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR

DÉSIGNATION DE LA CONSULTATION

<i>Service :</i>	Direction des finances et du contrôle de gestion Direction du numérique Direction des affaires juridiques, règlementation commerciale, et accueils
<i>Nature de la prestation :</i>	PRESTATIONS DE MISE EN CONFORMITE AU RGPD ET DE DELEGUE EXTERNALISE A LA PROTECTION DES DONNEES PHASE OFFRES
<i>Date limite de réception des offres :</i>	Mardi 14 novembre 2023 à 15 h 00
<i>Mode de Passation :</i>	Procédure adaptée restreinte Articles L 2123-1 et R 2123-1 1° du Code de la Commande Publique

Vu l'article L. 2122.22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 10 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Maire pour la durée de son mandat,

Vu l'arrêté en date du 17 janvier 2023 portant délégation de signature dans le domaine de la commande publique à Monsieur Jean-Marc Salanne, conseiller municipal,

Considérant la décision du comité MAPA en date du 28 mars 2024,

DÉCISION

Après analyse des propositions fondée sur l'ensemble des critères d'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur classe les offres et décide de retenir la proposition de la Société SRC SOLUTION, jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 117 800 € HT.

A Bayonne

Jean-Marc Salanne
Conseiller municipal délégué
à la commande publique